

ou par augmentation de la cotisation patronale (ou une combinaison des deux) ;

- séparation de la médecine de soins, de la médecine du travail ;
- libre choix garanti précisément du médecin et ce, sans avoir à « avancer » les frais médicaux.

Ce programme minimum peut être pris en charge par les syndicats, et appuyé par les travailleurs. Il est vrai que ce corps de revendication limité, ne réglera pas le problème général de la médecine, et de la Sécurité sociale. Il s'insère dans les luttes globales que toute la classe ouvrière devra mener contre la médecine de classe. Il est vrai aussi, qu'il ne vise pas à une refonte totale de la médecine du travail. Mais sans cette défense de principe des acquis des cheminots aussi imparfaits soient-ils, aucune autre amélioration ne sera possible.

C'est pourquoi nos militants avancent ce mot d'ordre :

- défense intransigeante du système de prévoyance des cheminots.